

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°22/2024**

Date convocation	: 25/04/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU-
Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL – Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Attribution d'une subvention pour la classe de découverte des CM2 de l'école G.BIZET – année scolaire 2023/2024

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 05 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré,

Vu la présentation du projet de séjour de la classe de CM2 de l'école Georges BIZET pour l'année 2023/2024.

Considérant le projet de la classe découverte à Palavas les Flots en faveur de 4 enfants de la commune de Salinelles, scolarisés en classe de CM2 à l'école G.BIZET d'Aspères,

Considérant que ce projet à différents objectifs :

- En termes d'enseignements moral et civique : le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide.
- En termes d'apprentissages scolaires : le langage oral et écrit, la géographie, les sciences, la lecture...
- En termes sportifs : activités nautiques en lien avec la mer.
- En termes d'environnementaux : la découverte du littoral, sa faune et sa flore, la fragilité du milieu marin et lagunaire.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publiée le 03/05/2024
ID :030-213003064-20240429-222024-DE

Il convient d'appliquer la subvention de 50 € par enfants de la commune de Salinelles pour la classe de découvert : soit d'attribuer 200 € pour ce projet.

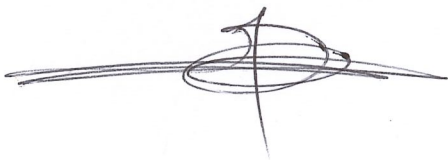
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'attribuer** la somme de deux cent euros (200 €) de subvention pour la classe de découverte à la coopérative de l'école G. BIZET d'Aspères.
- **Décide d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention, à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publiée le 03/05/2024
ID : 030-213003064-20240429-222024-DE